

Fin de la controverse États-Unis / Afrique du Sud sur les brevets pharmaceutiques

Les Etats-Unis avaient contesté les dispositions de la loi de 1997 sur les médicaments en Afrique du Sud, et exercé de multiples pressions pour faire suspendre l'application de cette loi qui autorise les importations parallèles et les licences obligatoires¹. Ils viennent de reconnaître à l'Afrique du Sud le droit d'utiliser les importations parallèles et les licences obligatoires². Les deux pays ont publié le 17 septembre 1999 une déclaration commune selon laquelle l'Afrique du Sud, qui a un urgent besoin de médicaments moins chers pour combattre le sida, peut les importer dans le respect des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les brevets.

Cet accord du 17 septembre est un revirement des Etats-Unis qui ressemble à une capitulation. L'Afrique du Sud n'a pas changé de position et n'a pas l'intention de modifier sa loi pharmaceutique. Les autorités ont toujours dit vouloir respecter les accords de l'OMC et utiliser les possibilités d'importations parallèles et de licences obligatoires, seulement pour des médicaments très importants du point de vue de la santé publique.

Pourquoi ce revirement américain ? Ce sont les pressions internes qui ont été déterminantes. Cet accord fait suite à une lettre du vice-président Al Gore au Black Caucus (les sénateurs et représentants noirs au Congrès) du 25 juin, allant dans le même sens. Al Gore est candidat à la succession du Président Clinton et a fait l'objet de pressions très fortes des élus noirs américains. Pressions aussi des activistes du sida : Act-Up a fait des manifestations contre Al Gore sur cette question au moment où le gouvernement américain annonçait des aides importantes pour aider les pays en développement à lutter contre le sida.

Le gouvernement américain s'est rendu compte que le lobby de l'industrie pharmaceutique n'est pas le seul à prendre en considération sur ces questions et qu'il peut lui être très dangereux de s'aligner trop souvent sur les positions les plus extrêmes des industriels.

En novembre 1998, le gouvernement américain s'était déjà rendu compte qu'il était allé trop loin à l'Assemblée Mondiale de la Santé en mai 1998 à propos de la Stratégie pharmaceutique révisée proposée par l'OMS, et avait négocié une résolution de compromis finalement votée à l'Assemblée Mondiale de la Santé de mai 1999.

L'accord du 17 septembre est important, car c'est la première fois que les services commerciaux des Etats-Unis (US-Trade Representative) sont obligés de reconnaître la légitimité des importations parallèles et des licences obligatoires pour des problèmes de santé publique, tel le sida. Il faut maintenant que cette reconnaissance soit étendue aux autres pays. Selon Robert Weissman (Essential Organization, ONG américaine), « **le Gouvernement des Etats-Unis doit en outre immédiatement donner les droits des brevets qu'il détient sur des médicaments essentiels à l'Organisation Mondiale de la Santé ce qui permettrait de diffuser dans le monde entier des copies de ces médicaments à meilleur marché** ».

*Jérôme Dumoulin
Institut de Recherche Economique
sur la Production et le Développement
Grenoble*

¹ Dumoulin J "Afrique du Sud : une loi pharmaceutique qui fait des remous" ReMeD 1998 n° 19 : 8 à 11.

² Les importations parallèles permettent d'importer des médicaments de marque d'un pays tiers où ils sont moins chers; les licences obligatoires sont des brevets attribués à un producteur différent du titulaire du brevet. Les importations parallèles sont autorisées par l'OMC, article 6 de l'accord ADPIC, les licences obligatoires par l'article 31 du même accord.